

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 octobre 2013

Commission « développement économique et urbanisme »

36 Bien à usage d'habitation sis 13 quai d'Amont, parcelle cadastrée section AL n°354 - cession au profit de Mme BOULENOUAR et M. SANTUNE

■ **Rapport de présentation :**

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHÉLIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. SZPIRKO

M. GRIMBERT

M. MACHU

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

Pouvoir à :

Mme PAMART

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 36 |

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

La Ville est propriétaire d'un bien à usage d'habitation, vide de toute occupation et location, sis 13 quai d'Amont à Creil. Ce bien est cadastré section AL n°354 pour une contenance totale de 258 m² conformément au plan de division ci-joint.

Ce bien n'ayant pas vocation à rester dans le patrimoine de la commune, une procédure de mise en vente au mieux disant a été lancée au mois de juin 2013 sur la base de l'estimation de France Domaine fixée à 150.000 euros.

Deux offres ont été réceptionnées dans les délais fixés. Au vu des projets présentés et des montants proposés, l'offre la mieux disante est celle de Mme BOULENOUAR et M. SANTUNE, domiciliés 24 rue Robert Schuman à Creil. L'offre de prix est de 157.000 euros donc supérieure à l'estimation de France Domaine. L'acquisition est envisagée pour l'établissement de la résidence principale de la famille.

Aussi, il vous est proposé d'accepter la cession dans ces conditions au profit de Mme BOULENOUAR et M. SANTUNE et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville
Vu l'estimation de France Domaine,
Considérant l'offre de prix de Mme BOULENOUAR et M. SANTUNE,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'accepter la cession au profit de Mme BOULENOUAR et M. SANTUNE d'un bien à usage d'habitation sis 13 quai d'Amont, parcelle cadastrée section AL n°354 pour une contenance de 258 m² au prix de 157.000 euros.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au Budget de la Ville, compte 2138 UR 824.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 OCT. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE
après dépôt en Sous-Préfecture le 29/10/2013
et publication ou notification le 25/10/2013
CREIL, le 29/10/2013.....

LE MAIRE


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy